Mesures de renforcement pour la cible 15.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxi- liaire, finances ⁸⁴)	Principales cibles impactées
Politique	s publiq	ues				
15.1 M1	а	Un coordination intersectorielle de la Stratégie de biodiversité est mis en place. Dans ce cadre, une réflexion est menée en vue d'intégrer systématiquement la biodiversité dans les réflexions et activités des services, par ex. par le biais d'une modification légale de la loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat; RSF 721.0.1).	SFN	2021-2026	15 000 francs/an (2022–2026) 100 000 francs/an (2022–2026) poste auxiliaire)	6.1 2.1
15.1 M2	b	Un projet-pilote est mené dans une commune révisant son plan d'aménagement local en vue d'y intégrer au mieux les intérêts de la biodiversité. Les résultats sont diffusés au titre de bonne pratique conforme aux exigences de la loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat; RSF 721.0.1) (les communes aménagent leur territoire en tenant compte des intérêts de la nature).	SFN (Lead) en collaboration avec le SeCA	2021–2024	10 000 francs/an (2021-2023), 20 000 francs (2024)	11.3
15.1 M3	b	Un projet-pilote est mené dans des communes (hors agglomération) en vue de gérer de manière extensive les espaces verts en milieu bâti. Un suivi met en évidence les gains en termes de biodiversité et les économies financières liés à l'entretien extensif. Les résultats seront diffusés au titre de bonnes pratiques permettant de favoriser la biodiversité en milieu bâti, conformément avec la Stratégie fédérale de biodiversité.	SFN	2024–2025	37 500 francs/an	11.3
15.1 M4	b	Un cours est proposé aux chef-fe-s de voierie des communes en vue de les former à l'entretien extensif des surfaces vertes. Le cours met également en évidence les potentiels d'économies liés à ce mode de maintenance. Il est donné par une institution spécialisée, par ex. le SANU, sur 2 ans, de manière à toucher si possible les responsables de toutes les communes, et est activement promu.	SFN	2025–2026	37 500 francs/an	11.3
15.1 M5	d	Les actrices et acteurs concernés par l'exploitation extensive des espaces nouvellement réservés aux eaux sont informés, sensibilisés et accompagnés.	SEn, SFN, Grangeneuve	2024–2026	10 000 francs/an	6.1
Propre fo	onctionn	nement de l'État				
15.1 M7	С	Un catalogue de mesures de promotion de la biodiversité portant sur les espaces gérés par le Service des bâtiments est élaboré. Ce catalogue porte notamment sur les types de produits utilisés et la fréquence d'utilisation, le mode d'entretien, l'information au public sur les mesures prises et donne un éclairage quant aux gains financiers d'une gestion proche du naturel.	SBat, SFN	2021–2024	10 000 francs (2021), 5000 francs/an (2022–2023), 10 000 francs (2024)	11.3

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxi- liaire, finances)	Principales cibles impactées
Soutien à	des pro	ojets de tiers		,		
15.1 M9	d	Une contribution à la revitalisation de 20-30 km de cours d'eau dans les 10 ans est fournie, notamment en encadrant les communes dans la conduite des projets (recherche de financement, conseils techniques), en menant une collaboration avec les milieux agricoles afin de mettre en évidence les intérêts pour l'agriculture des projets de revitalisation et en concevant et proposant aux communes des modes de financement complémentaires.	SEn	2021–2026	10 000 francs (2021), 50 000 francs (2022), 60 000 francs/an (2023–2026)	6.1